convenaient pas tout à fait aux membres de ce Parlement que nous nous employons actuellement à les modifier.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a terminé un discours que j'ai jugé brillant en citant M. Louis St-Laurent. Il est près de six heures; j'espère que, pendant son dîner, le ministre se rappellera un extrait tiré d'un discours d'un de ses collègues, un ministre fort critiqué ces derniers temps. La citation paraît dans le *Star* de Toronto, dans un article de fond commentant un discours prononcé récemment par le ministre des Postes et des Communications (M. Kierans). L'éditorialiste parle de la dette de reconnaissance que les citoyens ont à son égard. Puis il ajoute:

La population lui sera surtout redevable des efforts qu'il déploie pour déterminer les moyens à prendre pour redonner au monde une dimension humaine, pour humaniser l'homme, pour le rendre de nouveau maître de soi, bref, pour le protéger contre le système d'efficacité que le ministre des Communications veut implanter.

Dans le deuxième discours qu'il prononçait en quelques semaines sur la nécessité d'instaurer un nouvel humanisme, M. Kierans a trouvé la formule heureuse quand il a dit: «Automatisation, vitesse, technique, communications et ordinatrices: voilà les éléments essentiels de la société d'aujourd'hui. Ce sont les moteurs de l'homme moderne. Mais j'ai bien peur qu'on oublie un élément, et c'est l'Homme lui-même...

Les dernières générations n'ont pas su créer un nouvel humanisme, a-t-il dit, car, en ce siècle frénétique, elles n'ont pas pris le temps de réfléchir sur la place de l'homme dans l'univers. En conséquence, l'homme s'est aligné s'est déparsonnelles

quence, l'homme s'est aliéné, s'est dépersonnalisé.
Pour remédier à cet état de choses, d'après M.
Kierans, le gouvernement ne doit pas uniquement
mettre l'accent sur l'efficacité et l'initiative, mais
aussi sur la sensibilité.

C'est le manque de sensibilité du président du Conseil privé et de ses collègues qui nous a enfermés dans le dilemne actuel. L'éditorial continue:

Ce ne sera pas facile, car «le gouvernement est par nature une institution perpétuelle qui justifie son existence en invoquant des raisons qui sont souvent très obscures.»

Je ne sais pas ce qui s'est passé au cabinet lorsque le ministre des Communications a pris part à la discussion qui a incité le gouvernement à changer d'avis et à permettre au député de Grenville-Carleton (M. Blair) de présenter sa motion. Cependant, j'ai l'impression que l'honorable représentant n'a pas songé au mot «sensibilité». Néanmoins, parce que nous sommes des gens sensibles, je signale que c'est un bon moment pour faire observer qu'il est six heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)
[M. Fairweather.]

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

M. Fairweather: Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai manifesté ma sensibilité à six heures en ne demandant pas une prolongation de temps, je rappelais à Votre Honneur et aux députés l'avertissement lancé par le ministre des Communications (M. Kierans) au sujet du danger que pose un gouvernement qui manque de cet élément essentiel qui est la sensibilité.

Je voudrais maintenant invoquer un argument qui paraîtra évident à tous. Je veux parler de l'attribution des règles parlementaires. En général, lorsque les règles parlementaires sont en grande partie acceptées en cette enceinte, elles sont inévitablement efficaces. Lorsque d'autre part, elles sont imposées par un gouvernement insensible, elles contrecarrent la fin même que se proposait le gouvernement en les présentant. D'autres députés ont prétendu que les règles n'appartenaient pas aux partis et qu'effectivement dans notre régime parlementaire, il n'y avait pas de place pour les partis au Parlement.

J'aimerais proposer une ou deux choses qui amélioreraient l'étude des mesures d'initiative ministérielle. La première, agréable au gouvernement je crois, se rapporte à la facilité avec laquelle les gouvernements ont jusqu'à maintenant fait franchir l'étape de la première lecture à leurs bills. J'espère que, règle générale, on publiera longtemps à l'avance les nouvelles séries de lois, comme celle dont nous serons bientôt saisis et que, par exception seulement, on présentera un projet de loi au cours de la session. Il en résulterait, chez le public, une bien meilleure compréhension des problèmes en cause.

Si je me souviens bien, un comité de la législature actuelle a préparé le public aux changements fondamentaux que contenait la loi sur le divorce, et cela même a permis au Parlement d'examiner les modifications avec rapidité et efficacité sans limiter la durée du débat et sans que le ministère ait à prendre de décision unilatérale.

Nous avons eu aussi deux exemples de ce relâchement au cours de la présente session. Le texte de loi dont la Chambre a terminé l'étude hier, le bill sur les langues officielles, était de toute évidence acceptable en principe pour la majorité des Canadiens, mais, comme on a omis d'en expliquer les dispositions, je crois qu'on risque réellement qu'il soit mal compris. Le second exemple a été celui des modifications au Code criminel, qui a posé un problème de conscience à bon nombre de